

## ASSOCIATION DE PREVOYANCE AREAS

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901, le décret du 16 Août 1901  
et le Code des Assurances  
49, rue de Miromesnil à Paris 8<sup>ème</sup>

Chère Madame, Cher Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à la prochaine Assemblée générale mixte (extraordinaire et ordinaire) de notre association qui se tiendra **le 23 avril 2020 à 9 heures** au 49 rue de Miromesnil à Paris 8<sup>ème</sup>.

Si le quorum requis pour valablement délibérer à la première tenue n'était pas atteint, une seconde Assemblée générale mixte, qui délibérerait sans quorum sur le même ordre du jour, se tiendrait **le même jour à 9 heures 30** à la même adresse.

L'ordre du jour de cette Assemblée générale mixte est le suivant :

### En sa forme extraordinaire

- 1- Modification statutaire : objet de l'association
- 2- Modification statutaire : perte de la qualité d'adhérent
- 3- Modification statutaire : Conseil d'administration

### En sa forme ordinaire

- 4- Rapport du Conseil d'administration
- 5- Approbation des comptes sociaux 2018 et 2019
- 6- Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration
- 7- Démission des administrateurs et élection de nouveaux administrateurs
- 8- Indemnités et avantages des administrateurs
- 9- Dates d'effet pour le contrat d'assurance Multisupport 3
- 10- Dates d'effet pour le contrat d'assurance Multisupport
- 11- Dates d'effet pour les contrats d'assurance Carnet d'épargne et Carnet d'épargne 2 têtes

- 12- Dates d'effet pour le contrat d'assurance Plan d'épargne
- 13- Date de valorisation
- 14- Modification de la liste des unités de compte pour le contrat d'assurance Multisupport 3
- 15- Garantie en capital et garantie plancher
- 16- Frais sur encours
- 17- Frais d'arbitrage des contrats d'assurance Multisupport 3 et Multisupport
- 18- Formalisation des rachats
- 19- Réception des informations par le souscripteur-assuré pour le contrat d'assurance Multisupport
- 20- Adaptation des articles relatifs à la Médiation, à l'Autorité de contrôle, à l'informatique et libertés et à la prescription
- 21- Questions diverses

Nous vous invitons à consulter sur la page Internet de l'association <https://www.areas.fr/association-de-prevoyance-areas> les projets des résolutions qui seront présentées à cette Assemblée générale mixte.

Vous pouvez donner mandat à un autre adhérent ou à votre conjoint. Les mandataires peuvent, à leur tour, remettre leurs pouvoirs à d'autres adhérents ou mandataires. Le nombre de pouvoirs dont un même adhérent peut disposer est limité à deux pouvoirs sans que cet adhérent puisse disposer de plus de 5 % des droits de vote. Si vous souhaitez utiliser cette faculté, nous vous remercions de retourner au siège de l'association (Association de prévoyance Aréas, 49 rue de Miromesnil 75008 PARIS) **avant le 13 avril 2020** le pouvoir ci-joint, également téléchargeable sur la page Internet de l'association <https://www.areas.fr/association-de-prevoyance-areas>, complété et signé et portant la mention manuscrite « Bon pour pouvoir ». Tout pouvoir non complété ou non signé serait nul.

Nous vous prions de croire, Chère Madame, Cher Monsieur, en l'assurance de nos salutations distinguées.

**Le Président du Conseil d'administration**

**Jean-Jacques de Gournay**